

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 05308

Numéro SIREN : 520 791 096

Nom ou dénomination : 18 MARIGNAN

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2023 sous le numéro de dépôt 38345

# 18 MARIGNAN

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.500 €  
Siège social : 18, rue de Marignan - 75008 PARIS

RCS PARIS : 520 791 096

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT DU 2 JANVIER 2023 A 10H00

L'An Deux Mille Vingt Trois,  
Et le Deux Janvier, à Dix Heures,

Les associés de la Société **18 MARIGNAN**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.500 € divisé en 150 actions de 10 € chacune, ayant son siège social 18, rue de Marignan - 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 520 791 096 (ci-après « la Société »), se sont réunis au siège social de la Société en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement sur convocation verbale adressée par le Président à chacun d'eux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant dans la salle des délibérations.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François BUHERNE, Président et associé de la société.

Monsieur Frédéric, Louis, Michel LE LANN, associé, est désigné en qualité de Secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✚ la feuille de présence de l'Assemblée,
- ✚ Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée qui est le suivant :

### ORDRE DU JOUR :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs à donner.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Aucune observation particulière n'étant formulée et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION - DEMISSION DU PRESIDENT**

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Jean-François BUHERNE, de son poste de Président à compter de ce jour.

Cette démission est expressément acceptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur Jean-François BUHERNE de sa gestion pour le temps écoulé et le remercie du temps consacré à la gestion de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION - NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT**

L'Assemblée Générale, désigne en qualité de Président de la Société, et pour une durée indéterminée :

- ✦ **Monsieur Frédéric, Louis, Michel LE LANN**, né le 15 juin 1966 à LE MANS (72), de nationalité française, demeurant : 8, Quai de Stalingrad - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Cette nomination intervient à compter de ce jour

Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports entre associés, le Président agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

**Monsieur Frédéric, Louis, Michel LE LANN** accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION : Démission du Directeur Général**

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Frédéric, Louis, Michel LE LANN, de son poste de Directeur Général de la société à compter de ce jour.

n

fm

Cette démission est expressément acceptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur Frédéric, Louis, Michel LE LANN de sa gestion pour le temps écoulé et le remercie du temps consacré à la gestion de la société en sa qualité de Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

#### **QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIR.**

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

\* \*

\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire et les associés.

#### **LE PRESIDENT**

**Monsieur Jean-François BUHERNE**

*« Bon pour démission des fonctions de Président »*



#### **LE SECRETAIRE**

**Monsieur Frédéric LE LANN**

*« Bon pour démission des fonctions de Directeur Général »*

*« Bon pour acceptation des fonctions de Président »*



**La société MARIGNAN CONSEIL INVEST**  
*Représentée par Monsieur Frédéric LE LANN*

